

Des communes wallonnes coupent les ponts avec leurs jumelles RN



À Huy, en Belgique, ville anciennement jumelée avec Grenay (Pas-de-Calais), une plaque en hommage aux mineurs résistants de Grenay déportés au fort de Huy en 1941.

○

Texte Simon Henry, photos Guillaume Cortade

En Belgique, au nom du “cordon sanitaire” instauré pour lutter contre la montée de l’extrême droite, des mairies comme Huy ou Namur remettent en question leur jumelage avec des municipalités françaises conquises par le Rassemblement national aux élections municipales de mars.

Juché sur un éperon rocheux, le fort de Huy offre une vue imprenable sur les bords de Meuse et les ruelles pavées du centre-ville de Huy, une cité de presque 22 000 habitants dans la province wallonne de Liège, en Belgique. Au pied de cette forteresse construite au XIX^e siècle, des plaques commémoratives mentionnent la part sombre de l’histoire de l’édifice. Entre 1940 et 1944, l’armée allemande, qui occupait la Belgique lors de la seconde guerre mondiale, s’en servit de prison pour y détenir des milliers de Belges et d’étrangers, avant de les envoyer vers des camps de concentration. Parmi les prisonniers : 273 mineurs originaires de la ville de Grenay (Pas-de-Calais), arrêtés en 1941 lors de la grève des 100 000 mineurs du Nord-Pas-de-Calais, l’un des premiers actes de résistance collective à l’occupation nazie en France. Ils furent déportés à Sachsenhausen. La moitié d’entre eux y ont perdu la vie.

Le fort de Huy est devenu aujourd’hui un site touristique et un lieu de mémoire. En 2016, pour marquer le 75^e anniversaire du mouvement social des mineurs, l’ancien maire communiste de Grenay, Christian Champiré, prend attache avec le bourgmestre de Huy, Christophe Collignon, élu maire socialiste quelques mois auparavant. Depuis, chaque année au mois de juillet, une commémoration se déroule aux abords du fort en présence d’un représentant de la ville de Grenay. Ce lien donne naissance, en 2022, à un « *pacte d’amitié* », suivi, deux ans plus tard, d’un « *serment de jumelage* » signé le 23 juillet 2024. Les deux communes s’engagent alors à « *maintenir des liens permanents et à favoriser les échanges entre leurs habitants pour développer par une meilleure compréhension mutuelle le sentiment vivant de la fraternité européenne* ».

En cette fin mai, les choses ont bien changé. Assis dans son bureau avec vue sur le fort belge, Christophe Collignon tourne littéralement le dos à ce serment, accroché sur un mur derrière lui. À Grenay, la candidate du Rassemblement national (RN) Daisy Dureau l’a emporté au second tour des élections

municipales de mars avec un score de 42,43 %. Face à ce changement d'orientation politique dans la ville du bassin minier français, la municipalité de Huy a décidé, le 13 avril, lors d'un conseil communal, de rompre le pacte. *« Rencontrer des élus RN est une ligne rouge, confie posément l'édile belge. Pour nous, celui qui s'intègre à notre société est le bienvenu, on prône une ouverture sur le monde. A contrario, ce parti incarne le rejet de l'autre, il est incompatible avec nos valeurs. »*

La ville de Huy n'est pas la seule à remettre en question son jumelage avec une commune récemment conquise par le RN. C'est le cas aussi de Namur. La capitale de la Wallonie a décidé, le 21 avril, de mettre fin à son jumelage de soixante-dix ans avec Menton (Alpes-Maritimes), après l'élection d'Alexandra Masson, la candidate du RN, au scrutin de mars. Le conseil communal de la ville belge a décidé de *« suspendre, à titre conservatoire et avec effet immédiat, les relations entre la ville de Namur et la ville de Menton, dans leur dimension institutionnelle »*.

Pour justifier cette mise à distance, Christophe Collignon invoque *« le cordon sanitaire »* mis en place en Belgique depuis plus de trente ans pour lutter contre l'extrême droite. Le 24 novembre 1991, le Vlaams Blok, un parti d'extrême droite flamand, créait la surprise en obtenant 12 sièges au Parlement belge. Dans la foulée, les partis francophones et néerlandophones décidèrent d'adopter une charte édictant les règles de bonne conduite liant les partis démocratiques et d'inscrire dans le marbre le *« cordon sanitaire »*. Celui-ci consiste, aussi bien en Flandre qu'en Wallonie, à refuser toute alliance avec l'extrême droite, laquelle se voit également privée d'antenne par les médias. Un cordon médiatique uniquement en vigueur en Wallonie, dont la dernière charte actualisée date de 2022 tandis qu'en Flandre, la dernière version remonte à 2000.

Alors même que le cordon sanitaire n'englobe pas le jumelage des villes, les communes wallonnes d'Arlon et de Farciennes avaient déjà suspendu en 2014 leur jumelage avec les villes de Hayange (Moselle) et de Beaucaire (Gard), emportées par le FN (ex-RN) cette année-là. *« Tous les partis démocratiques y sont attachés, argue Christophe Collignon. On a grandi dans cette culture politique, et il n'est pas question d'y transiger. »*

Depuis 2006, la mairie de Namur est dirigée par Les Engagés, un parti politique belge francophone centriste et social-libéral. Dès les résultats du premier tour des élections municipales en France, consigne a été donnée par le parti *« de suspendre les jumelages avec les communes dirigées par les extrêmes »*. *« Ils mettent en danger notre modèle de société et notre vivre-ensemble »*, affirme au téléphone Yvan Verougstraete, eurodéputé et président des Engagés. *« En avril 2025, la ville de Namur a voté une motion qui réaffirme notre attachement aux valeurs démocratiques, à l'État de droit, à l'égalité et au respect des droits fondamentaux, détaille Stéphanie Scailquin, adjointe au maire de la ville. Cette motion nous oblige, en cohérence, à veiller à ce que nos relations extérieures ne contredisent pas ces principes. »*

En Wallonie, être lié à une commune d'extrême droite relève du pacte avec le diable. *« Il y a une défiance viscérale vis-à-vis de l'extrême droite, y compris au sein de la population, explique Benjamin Biard, politologue belge et chercheur au Centre de recherches et d'information socio-politiques (Crisp). La prise de distance de Namur ou de Huy en est une illustration. Ces décisions sont surtout symboliques, car leurs jumelages n'ont en réalité jamais été très actifs. »*

L'association entre Namur et Menton avait été conclue en 1956 mais n'avait en effet jamais fait l'objet de relations particulières. En 2023, à l'initiative de la municipalité française, la coopération avait été relancée. Une fois par an, l'une des deux délégations faisait le déplacement. Un panneau à l'entrée de la ville des Alpes-Maritimes indique le jumelage, tandis qu'une *« allée de Menton »* a vu le jour près de la citadelle de la capitale wallonne. *« Menton n'a pas changé d'histoire le soir du scrutin, écrit par mail la nouvelle maire RN, Alexandra Masson. Elle n'a pas changé d'âme. Elle n'a pas changé d'habitants. Elle demeure une ville ouverte, frontalière, attachée à ses traditions, à son patrimoine, à ses relations d'amitié et à la dignité de ses engagements. Je crois que la démocratie mérite mieux que cela. Elle suppose d'accepter le verdict des urnes, y compris lorsqu'il ne correspond pas à ses préférences politiques. »* Selon l'adjointe Stéphanie Scailquin, le divorce entre Namur et Menton *« ne concerne que les relations entre exécutifs locaux. Les relations associatives et entre les habitants des deux communes peuvent naturellement se poursuivre »*.

À Huy, Christophe Collignon assure que la rupture des liens avec l'édile de Grenay ne portera pas non plus préjudice aux relations associatives unissant les deux communes. *« Cela peut être même une bonne chose que des liens perdurent, notamment pour que notre histoire commune ne soit pas caviardée par les*

autorités de Grenay. » La municipalité du Pas-de-Calais n'a pas répondu à nos sollicitations. Les habituelles commémorations de juillet à Huy se dérouleront cette année sans élus officiels de la ville de Grenay. Des habitants ont en revanche manifesté leur souhait de se joindre à l'événement pour rendre hommage à leurs martyrs de la seconde guerre mondiale, et continuer ainsi à entretenir leur histoire.